



DÉPARTEMENT DU GERS

COMMUNE  
DE  
SEYSSES-SAVES  
32130

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL (2024-04)**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.*

**Présents : Mesdames Anne-Marie GLEIZES — Amélie LAMARQUE  
Messieurs Jean-Pierre CAVAILLE— Jean-Marc LAPALU –Francis MARTRES – Philippe  
MASSARIN - Nicolas TAULET - Michel TENNE – Valentin TONUS**

**Secrétaire de séance : Monsieur Francis MARTRES**

**Absents excusés : Mesdames Véronique FERNANDEZ et Catherine LAJOUS**

**Objet : Autorisation signature avenant convention d'adhésion BInDoc dans le cadre du  
réfèrent déontologue de l'Élu local**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a adhéré au service du Bureau d'Information et de Documentation (BInDoc) du CDG32 par convention en date du 26 janvier 2023.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG32 a décidé d'intégrer dans les prestations proposées par le BInDoc l'assistance administrative dans le cadre du réfèrent déontologue de l'Élu local pour l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du réfèrent déontologue.

La cotisation annuelle due par la collectivité (ou à l'EPCI) reste inchangée. Pour rappel, le montant de cotisation est fixé par référence au barème inscrit dans la tarification des services facultatifs du CDG32 en vigueur.

Il est demandé aux adhérents du service BInDoc de signer l'avenant à la convention d'adhésion du service afin d'intégrer cette nouvelle prestation.

Le Conseil Municipal de la commune de Seysses-Savès, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au BInDoc intégrant la nouvelle prestation d'assistance administrative dans le cadre du réfèrent déontologue de l'Élu local.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

**Le Maire,  
Michel TENNE**

